



Date de révision : 21-juin-2016 Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit QUICK DRY ACRYLIC SPRAY DTM FINISH PASTEL BASE V300-85FR

Code produit Alternate A30085

Classe de produit PEINTURE DILUÉE À L'EAU

Couleur Tous Utilisation recommandée Peinture

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée 8775, rue Keele

Concord ON L4K 2N1 Tél.: 1-800-361-5898 corotechcoatings.ca

Fabricant

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Tél.: 800-225-5554 corotechcoatings.com Numéro d'appel d'urgence CANUTEC: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique ne est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Éléments d'étiquetage

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)				
Aspect liquide	Odeur peu ou pas d'odeu			

Autres informations

Aucun renseignement disponible

Autres dangers

AVERTISSEMENT: Tous les revêtements de plancher peuvent être glissants si la surface est humide. Lorsqu'il est souhaitable de prévoir des caractéristiques antidérapantes, il est possible d'ajouter au produit une petite quantité de sable propre. Mélanger souvent le produit au cours de l'application.

3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 30%
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	25265-77-4	1 - 5%
Silica, amorphous	7631-86-9	1 - 5%
Ammonia	7664-41-7	0.1 - 0.25%

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers

soins particulières.

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures

contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et

Date de révision : 21-juin-2016

du savon.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en

boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au

besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun connu.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection individuelle pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

V300-85FR - QUICK DRY ACRYLIC SPRAY DTM FINISH PASTEL BASE

Risques Spécifiques à la Substance Chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au

feu ou à la chaleur extrême.

Date de révision : 21-juin-2016

Sensibilité à l'impact Mécanique Non

Sensibilité à la Ddécharge Statique Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)Non applicablePoint d'éclair (°C)Non applicableMéthode de mesure du point d'éclairNon applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'explosion:Non applicableLimite supérieure d'explosion:Non applicable

NFPA Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0 Spécial: Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est

possible de le faire en toute sécurité.

Précautions environnementales Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le

haut et peller dans les récipients appropriés pour la

disposition.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention Eviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante,

porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de

la portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britanni	Ontario TWAEV	Québec
			que		
Titanium dioxide	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV
2-Butoxyethanol	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA 97 mg/m³ - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	20 ppm - TWAEV 97 mg/m³ - TWAEV
Ammonia	25 ppm - TWA 35 ppm - STEL	25 ppm - TWA 17 mg/m³ - TWA 35 ppm - STEL 24 mg/m³ - STEL	25 ppm - TWA 35 ppm - STEL	25 ppm - TWA 35 ppm - STEL	25 ppm - TWAEV 17 mg/m³ - TWAEV 35 ppm - STEV 24 mg/m³ - STEV

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans

Date de révision : 21-juin-2016

des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Gants protecteurs et habillement imperméable.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Point de congélation (°C)

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

0

Aspect liquide Odeur peu ou pas d'odeur Aucun renseignement disponible Seuil de perception de l'odeur 10.2 - 10.5 Densité (lbs/gal) Densité 1.22 - 1.26 Hq Aucun renseignement disponible Viscosité (cps) Aucun renseignement disponible Solubilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucun renseignement disponible % solides en masse 50 - 60 35 - 45 % solides en volume % volatiles en masse 40 - 50 55 - 65 % volatiles en volume Teneur limite réglementaire en COV (g/l) < 100 Point d'ébullition (°F) 212 Point d'ébullition (°C) 100 Point de congélation (°F) 32

V300-85FR - QUICK DRY ACRYLIC SPRAY DTM

FINISH PASTEL BASE

Point d'éclair (°F)Non applicablePoint d'éclair (°C)Non applicableMéthode de mesure du point d'éclairNon applicableInflammabilité (solide, gaz)Non applicableLimite supérieure d'explosion:Non applicableLimite inférieure d'explosion:Non applicable

Temp d'autoignition (°F)

Temp d'autoignition (°C)

Température de décomposition (°F)

Température de décomposition (°C)

Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Prévenir de la congélation.

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions d'emploi normales.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Du contact avec les yeux peut causer une irritation Les

vapeurs peuvent causer une irritation

Contact avec la peau La substance peut causer une légère irritation de la peau.

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et

Date de révision : 21-juin-2016

causer une irritation.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale,

des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Sensibilisation:Aucun renseignement disponible.Effets neurologiquesAucun renseignement disponible.Effets mutagènesAucun renseignement disponible.Effets sur la reproductionAucun renseignement disponible.Effets sur le développementAucun renseignement disponible.Effets sur les organes ciblesAucun renseignement disponible.

V300-85FR - QUICK DRY ACRYLIC SPRAY DTM FINISH PASTEL BASE

STOT - exposition unique STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas de contact avec la peau. Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Sang.

Date de révision: 21-juin-2016

Autres effets néfastes Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 14916 mg/kg
ETAmél (cutané) 43567 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 67.8 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeur) 119.3 mg/L

Composant

Titanium dioxide

LD50 oral: > 10000 mg/kg (Rat)

2-Butoxyethanol

LD50 oral : 470 mg/kg (Rat) LD50 cutané : 220 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur): 450 ppm (Rat, 4 hr.)

Silica, amorphous

LD50 oral : > 5000 mg/kg (Rat) LD50 cutané : 2,000 mg/kg (Lapin) LC50 Inhalation (Poussière) : > 2 mg/L

Ammonia

LC50 Inhalation (Vapeur): 2000 ppm (Rat, 4 hr.)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
	2B - Possible Human Carcinogen	
Titanium dioxide	_	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Composant

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

2-Butoxyethanol

LC50: 1490 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Date de révision: 21-juin-2016

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA : États-UnisOui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada
Non - Les composants ne sont pas tous énumérés.

Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du

Date de révision: 21-juin-2016

Canada.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)	INRP - Sections 1-4
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%	Listed
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	25265-77-4	1 - 5%	Listed
Ammonia	7664-41-7	0.1 - 0.25%	Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP:

Nom chimiqueNº CAS% de Poids (max.)INRP - Section 52-Butoxyethanol111-76-21 - 5%Listed

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 EPI: -

Légende HMIS

0 = Danger minimal

- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

Date de révision: 21-juin-2016

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de Gestion des Produits

Benjamin Moore & Co. 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

855-724-6802

Date de révision :21-juin-2016Cause de la révisionNon disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE